

DECISION PORTANT DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT, DU CONSEIL REGIONAL, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN ET GARONNE POUR LA RESTAURATION DE RONDELS DU XVI^{ème} SIECLE ET D'UNE TETE MASCULINE DU FIN XV^{ème} SIECLE

MP N° 2024 - *MM*

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2022, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 26,

Vu la volonté de la commune de restaurer quatre vitraux rondels du XVI^{ème} siècle et une tête masculine fin du XV^{ème} siècle,

Considérant que l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental du Tarn et Garonne, peuvent accorder à la commune une subvention pour ce projet,

Considérant que le montant de l'opération est estimé à 4 250 €,

Considérant que la commune est fondée à solliciter l'aide financière auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental du Tarn et Garonne.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De solliciter le concours financier de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental du Tarn et Garonne, pour un montant estimatif d'opération de 4 250 €.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES

TRAVAUX	4 250,00 €
Total	4 250,00 €

RECETTES

Partenaires	MONTANTS
ETAT (DRAC) - 40 %	1 700,00 €
Conseil Départemental - 20 %	850,00 €
Conseil Régional - 20 %	850,00 €
Commune - 20 %	850,00 €
TOTAL	4 250,00 €

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le **20 JUIN 2024**

Le Maire,

Romain LOPEZ

